

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents à la séance : 24

Pouvoir : 4

Date de la convocation :
3 décembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le neuf décembre à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Virginie ERRARD et Laurent LAGRIFFOUL.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERÉ, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEN, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Adeline CARITEY, Eliane LACHAUX, Didier BERNARD, Marie-Christine BOIREAU, Laurent LAGRIFFOUL.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Pascale DESRAY à Pascal GERARDIN, Matthieu GRIVEL à Florence PLISSONNIER, Tristan BATHIARD à Marie-Christine BOIREAU, Elise MARTIN à Didier BERNARD.

ETAIT ABSENTE : Jacqueline PENAUD.

Objet : Convention de bénévolat et fiche d'engagement-type pour les bénévoles intervenant au sein de la Commune

Exposé :

La Commune de Saint Rémy souhaite encadrer et structurer la participation de bénévoles aux actions éducatives, sociales, culturelles et événementielles menées auprès des habitants.

Le document joint propose une convention de bénévolat ainsi qu'une fiche d'engagement individuel, destinées à sécuriser juridiquement les interventions et à préciser les obligations réciproques entre la Commune et chaque bénévole.

Ce cadre contractuel vise à garantir :

- La clarté des missions confiées,
- La protection juridique de la Commune et des bénévoles,
- Un fonctionnement harmonieux des activités impliquant des bénévoles.

Visa :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le projet de convention de bénévolat entre la Commune et le bénévole fixant les modalités de collaboration entre la Commune de Saint Rémy et les bénévoles intervenant dans le cadre des actions sociales, culturelles, éducatives et d'animation de la collectivité.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention de bénévolat et la fiche d'engagement individuel du bénévole types telles que présentées en annexe.
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ces documents avec chaque bénévole amené à intervenir dans les activités de la Commune.
- AUTORISE les services municipaux à mettre en œuvre les modalités d'accueil, de suivi et d'accompagnement des bénévoles.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

